



INDUSTRIE DE LA MORT A KINSHASA: ANALYSE DES ENJEUX ET IMPLICATIONS SPATIALESⁱ

Bena Diakiese Jean Marie¹ⁱⁱ,
Bakombela Bolembé Willy²

¹Professeur Associé,
Faculté des Sciences,
Département de Géographie-Sciences de l'Environnement,
Université Pédagogique Nationale (UPN),
Kinshasa,

République Démocratique du Congo

²Chef de travaux,

l'Université de Mbandaka,

République Démocratique du Congo

Doctorant en Economie Publique et Développement,

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion,

Université Pédagogique Nationale (UPN),

Kinshasa,

République Démocratique du Congo

Résumé :

La pauvreté urbaine est à la base du développement de plusieurs réflexes de survie qui alimentent la vie économique d'une société. C'est ainsi qu'est apparu dans la ville de Kinshasa un nouveau créneau d'investissement dénommé « industrie de la mort ». Elle est en pleine expansion suite aux forts taux de mortalité, de plus de 10 pour mille (10 ‰), qu'enregistre cette agglomération. Cette industrie s'occupe du traitement des dépouilles des personnes décédées dont elle facilite l'accompagnement vers leurs dernières demeures. Cette étude ayant trait à la géographie industrielle, étudie l'origine et les différentes facettes de l'industrie de la mort, son évolution de 1881 à nos jours en faisant état des mutations spatiales qu'elle a et continue à occasionner dans la ville Province de Kinshasa. Diverses investigations ont été menées à travers la ville. Soutenues par l'observation, des descentes ont été effectuées dans les lieux de deuil, dans les centres de santé disposant de morgues, dans des funérarium(s) où plusieurs activités informelles en lien avec les funérailles ont été identifiées. Et un accent particulier a été accordé à l'hôpital du Cinquantenaire. Ces tâches ont constitué l'essentiel de notre méthodologie.

ⁱ DEATH INDUSTRY IN KINSHASA: ANALYSIS OF THE ISSUES AND SPATIAL IMPLICATIONS

ⁱⁱ Correspondence: email jeanmarie_bena@yahoo.fr

Mots clés : industrie, mortalité, services funéraires, morgues, impact spatial

Abstract:

Urban poverty is at the root of the development of several survival reflexes that fuel the economic life of a society. This is how a new investment niche called « industry of death » appeared in the city of Kinshasa. It is expanding rapidly following the high mortality rates, of more than 10 per thousand (10 ‰) recorded in this agglomeration. This industry deals with the processing of the remains of the deceased, so it facilitates the accompaniment to their final resting places. This study, which relates to industrial geography, studies the origin and the different facets of the death industry, its evolution from 1881 to the present day, by reporting on the spatial changes that it has and continues to cause in the city province of Kinshasa. Various investigations have been carried out throughout the city. Supported by observation, raids were carried out in places of mourning, in health centres with morgues, in funeral parlours where several informal activities related to funerals were identified. And a particular emphasis was given to Cinquantenaire Hospital. These tasks have formed the bulk of our methodology.

Keywords: industry, mortality, funeral services, morgues, spatial impact

1. Introduction

La mort est inhérente à la vie. Selon les cultures, les civilisations et à travers les âges, des rituels funéraires accompagnent les morts vers leurs dernières demeures.

Deux principaux modes de prise en charge des personnes décédées existent : l'inhumation et la crémation. Le premier est le fait de mettre en terre une personne décédée après une cérémonie funéraire. Il permet de conserver un lien physique symbolisant la « présence » du défunt pour devenir un lieu propice au recueillement. La mise en terre et la cérémonie funéraire représentent l'ultime adieu que font les proches au défunt.

Le second mode dénommé crémation, terme préféré à l'incinération, est une opération qui vise à réduire en cendres le corps d'un être humain mort. Elle est en vigueur surtout en Extrême Orient et en Europe Occidentale où elle peut atteindre des pourcentages très élevés dans certains pays. Cette activité est moins populaire que l'inhumation. Le cercueil contenant le corps du défunt est introduit dans un four préalablement chauffé à une température d'environ 800 / 900°C. C'est sous l'effet de la chaleur, et non par des flammes, que le cercueil et le corps deviennent de la cendre par la « sublimation » et sera finement broyée et recueillie dans un cendrier. Ce dernier sera scellé et déposé dans une urne cinéraire. Le tout se déroule sur une durée d'environ 1h 30 à deux heures.

Ce système moderne tel que pratiqué en Occident est sans commune mesure avec l'incinération sur un bûcher observée en Inde où des corps sont brûlés publiquement, nécessitant de grandes quantités de bois de chauffage, en présence de badauds.

Les pratiques funéraires font partie du rite funéraire (ou funérailles). Elles représentent un ensemble de gestes et de paroles et, dans certains pays, de danses accompagnant l'agonie et la mort d'un être humain jusqu'à son inhumation et même au-delà. Culturellement ces rites varient suivant les contextes, les contrées, les cultures et les degrés de civilisation.

Chez les peuples d'Afrique, les morts seraient les médiateurs entre l'Être Suprême et les vivants. Ainsi, les morts étaient autrefois enterrés dans un coin de l'habitation ou près de la maison. D'autres peuples, par contre placent le corps sur une plateforme dans un arbre avec l'intention de sécher le cadavre. Ce procédé constitue une sorte de momification dont le but est d'assurer au mort l'immortalité du corps qui paraît importante pour son bien-être dans l'au-delà.

A Kinshasa, ville cosmopolite, quelles que puissent être les provinces d'origine des familles éprouvées par le deuil, ces rites semblent s'être standardisés, à quelques exceptions près.

Cette étude va les analyser dans leurs variétés, leur évolution dans le temps et dans l'espace ainsi que leurs perspectives d'avenir dans l'agglomération kinoise. Au-delà de cela elle va en examiner les différents enjeux et les facettes des mutations spatiales engendrées par ce nouveau créneau d'investissement.

L'industrie peut être définie comme « la production de biens grâce à la transformation des matières premières ou des matières ayant déjà subi une ou plusieurs transformations et de l'exploitation des sources d'énergie » ([www.https://fr.wikipedia.org/wiki/industrie](https://fr.wikipedia.org/wiki/industrie)).

L'expression « industrie de la mort » est souvent utilisée pour décrire les méthodes systématiques et industrialisées utilisées pour tuer en masse. Dans le monde, elle peut revêtir plusieurs aspects :

- le prototype le plus frappant est l'érection des camps d'extermination nazis, de véritables « camps de la mort » durant la deuxième guerre mondiale pour l'extermination des juifs dont Auschwitz-Birkenau demeure l'exemple le plus illustratif. Cette mise à mort industrielle a provoqué de 1941 à 1944 l'extermination de plus de deux millions de juifs essentiellement dans des fours crématoires ;
- les pays producteurs et vendeurs d'armes qui alimentent les conflits armés dans plusieurs parties du globe en vue de rentabiliser leurs industries et d'en tirer profit ;
- l'euthanasie, le suicide assisté ou l'[aide apportée à une personne consciente qui, pour une raison ou une autre, demande à mourir](#), souvent avec la complicité du personnel soignant dans les centres de santé ;
- les guerres nucléaires, bactériologiques ou biologiques occasionnées par les grandes puissances sans compter la production de faux vaccins comme celui produit récemment contre le COVID 19 qui s'est avéré comme une arnaque mondiale ;
- les recommandations proposées par « les ingénieurs de culture » pour la domination et/ou l'élimination de peuples, de tranches de populations ou parfois leur assujettissement par rapport à un idéal souhaité par les dominants ;

• ...

Sans être exhaustive cette liste relate les différentes formes que peut revêtir l'industrie de la mort qui, sans nul doute provoquent le décès des personnes concernées. Mais il existe aussi une panoplie d'activités, de biens et de services, en lien avec la mort, qui ne la provoquent pas mais servent à accompagner les personnes décédées de la morgue vers leurs dernières demeures en passant par plusieurs rites intermédiaires. C'est dans cette optique que se situe le présent travail dont l'objectif global est d'en analyser les enjeux et les implications dans l'espace.

Dans le même ordre d'idées, il existe au Japon, un discret, mais néanmoins important business autour de la mort. Il est dénommé le « Kudokushi » et qui représente un problème croissant dans ce pays. Ce terme désigne le décès d'une personne isolée, qui passe par la même occasion totalement inaperçue. Il est attribué aux troubles économiques et au vieillissement de la population japonaise. C'est une forme d'industrie de la mort où des milliers de personnes meurent dans la solitude et d'autres en tirent profit. Cette industrie est née autour du nettoyage d'appartements et de la revente de l'électroménager de ces seniors.

A Kinshasa, elle se déroule sous un registre différent. Les fréquents défilés de corbillards sont monnaie courante, surtout les week-ends, moments privilégiés pour ce genre d'activités. Le choix des week-ends se justifie par la disponibilité de ceux qui sont censés accompagner le corps et la fluidité des artères qui mènent aux cimetières.

Dans cette métropole, les cérémonies en l'honneur des morts sont de trois catégories principales : les pratiques dès l'annonce du décès jusqu'à la levée du corps pour le cimetière, les pratiques dans le cimetière pour la mise en terre et les pratiques après l'inhumation ...

2. Revue de la littérature

De nombreux ouvrages existant sur la ville de Kinshasa en abordent divers aspects. Kolonga Molei (1979) dans son récit historique parle de Kinshasa comme un ancien village en abordant les pratiques funéraires transposées directement des milieux ruraux. Peuvent lui être joints Lumenganeso Kiobe (1982) et L. de Saint Moulin (1976). Ensuite il y a Grootaers J.L. (1998) qui parle de la mort d'un point de vue sociologique et anthropologique.

Bena Diakiese J.M. (2017) est le premier chercheur à étudier les inhumations sur un plan spatial. Il a montré que les cimetières représentent de véritables agglomérations avec une exigence de gestion spécifique. En équipe, expliquant les rites funéraires, ils ont dévoilé l'antagonisme qui existe entre ville et cimetière marqué par une influence et rivalité réciproques (Bena Diakiese J.M. et Lelo Nzuzi F, 2024).

Mais la littérature dans le domaine de l'industrie de la mort est lacunaire et quasi inexistante. En Occident S. St ONGE (2001) est le seul auteur qui a identifié « l'industrie de la mort » comme telle au Canada et en a étudié l'évolution. Cet auteur a posé une question fondamentale qui consiste à se demander comment la mort peut devenir un objet de spéculation financière. De là il a critiqué la société actuelle rongée par le

mercantilisme et l'individualisme. Dans leur recherche, Kafuku Muanda et al, (2022) ont étudié les rites funéraires à Kinshasa et la perception du deuil dans le chef des habitants à partir du désordre qui y élit fréquemment domicile.

Vu la modicité des sources d'informations sur la thématique sous examen, des documents et ouvrages ayant développé des problématiques adjacentes, ont été consultés. L'industrie de la mort étant surtout sous-tendue par la pauvreté, F. Lelo Nzuzi et C. Tshimanga (2004), Houyoux, J. (1973, 1975, 1982), ainsi que Bena Diakiese JM. et Nseka Sedi (1994) ont été consultés. Leurs études ont confirmé cette pauvreté urbaine, où le travail structuré est supplanté par l'informel qui accapare les 85 % des emplois (RDC, Ministère du Plan, Monographie de Kinshasa, 2005). Cette information a été relayée par l'enquête 1-2-3 de l'Institut National de la Statistique (INS, 2005). Ce qui pousse la population à développer des réflexes de survie qui alimentent les facettes de l'industrie de la mort à Kinshasa.

Du côté du développement spatial, la plupart des grandes études réalisées par le Bureau d'Etudes d'Aménagement et d'Urbanisme (BEAU), comme l'Atlas de Kinshasa. J. Flouriot et M. Pain (1975) ont débattu de la chronologie du développement spatial de cette agglomération. Ils ont été unanimes à reconnaître que cette agglomération est une ville en crise, une ville sous équipée, une ville dense et étalée qui peut sans conteste être qualifiée de ville champignon. Ces ouvrages ont constitué l'essentiel de nos lectures.

3. Milieu d'étude

Capitale de la RDC, Kinshasa est officiellement créée en 1881 bien que les signes de son existence précoloniale existent. Cette ville macrocéphale (elle abrite 14 % de la population du pays) compte à ce jour plus de 15 millions d'habitants. L'Institut National de la Statistique (INS) a évalué la population de cette ville à 12 691 000 habitants en 2017 (RDC, INS, 2019) pour un total de 91 994 000 habitants pour la RDC.

La RDC est sujette à de forts taux de mortalité qui se situent entre 11 et 15 ‰. Bena Diakiese JM., 2017 a évalué le volume journalier des décès dans la ville de Kinshasa à 345 décès par jour à raison d'un taux moyen de 12,6 ‰. Aujourd'hui, le nombre journalier des décès à Kinshasa peut être estimé à plus de 400. Très succinctement, Kinshasa est caractérisée par les aspects suivants : (i) une ville implantée sur un site à fortes pentes, (ii) une ville à population pauvre et (iii) une ville aux communes à multiples facettes.

3.1 Kinshasa, ville implantée sur un site à fortes pentes

Kinshasa a en gros la forme d'un amphithéâtre où les parties basses se retrouvent au Nord de la ville. Elle compte une variété de modelés topographiques où trois éléments principaux se distinguent : la plaine, les collines et les bas plateaux. Ces derniers sont dominants et occupent les deux tiers de l'agglomération. Ceux de la partie Sud et Sud-Ouest sont découpés suivant une orientation Sud Nord, par des cours d'eau coulant vers les plaines du Nord, formant des zones de collines. La quasi-totalité des cimetières actuellement opérationnels à Kinshasa sont en périphérie urbaine fonctionnent sur des

zones collinaires fragiles et vulnérables face aux aléas climatiques suite au substrat sableux.

Cette ville connaît un climat tropical humide. Il tombe en moyenne 1350 mm d'eau. Il pleut en moyenne plus de 100 jours par an à Kinshasa. Ces précipitations sont généralement de type « averse » ou « orage » souvent suivies d'une pluie longue et fine au point de ne représenter qu'un faible % de l'eau recueillie. Beaucoup de ces sites sont aujourd'hui en proie aux érosions, glissements de terrain ou éboulements, et responsables de la pollution de la nappe phréatique et de la destruction des infrastructures et équipements urbains.

3.2 Kinshasa, ville à population pauvre

A Kinshasa « le salaire ne nourrit pas son homme » selon un adage populaire. La pauvreté de cette population est indéniable.

Aujourd'hui dans cette ville le travail structuré est supplanté par l'informel et le sous informel. L'Etat absorbe environ 15 % de la population active. Le secteur industriel est tombé en désuétude. Le secteur informel n'est pas réglementé par une rémunération ajustée (ELA JM., 1983). En RDC, il accapare les 85 % restants. (RDC, Ministère du Plan, Monographie de Kinshasa, 2005).

L'enquête 1-2-3 de l'Institut National de la Statistique, INS en sigle (Tableau 1) montre que le secteur informel (y compris le sous informel) est largement dominant avec presque 75 % d'emplois.

Tableau 1 : Caractéristiques de l'emploi par secteur institutionnel

| Secteurs | Dénomination | Répartition (%) | Total (%) |
|---------------------------------|--------------------------------|-----------------|--------------|
| Public | Cadres | 8,7 | 14,6 |
| | Employés, ouvriers | 5,5 | |
| | Manœuvres et autres | 0,4 | |
| Privé formel | Cadres | 3,4 | 11,1 |
| | Indépendants | 1,3 | |
| | Employés, ouvriers | 4,2 | |
| | Manœuvres et autres | 2,2 | |
| Privé Informel et sous informel | Cadres | 2,8 | 74,3 |
| | Travailleurs indépendants | 59,1 | |
| | Employés, ouvriers | 6,3 | |
| | Manœuvres et autres | 6,2 | |
| Total emplois | Total population active | | 100,0 |

Source : INS 2005, p. 25.

Entretemps, en 2008, la Banque Mondiale a fixé à 1,25 \$ US par jour le seuil international de pauvreté, contre 1 \$ US précédemment. Et Lelo Nzuzi et Tshimanga, page 107) ont trouvé respectivement pour deux communes de la ville des valeurs de 0,74 \$ pour la commune de Lingwala et 0,44 \$ pour celle de Ngaliema.

Abandonnée et exposée à la misère, la population développe elle-même des réflexes de survie suite au faible taux d'emplois qui évoquent des indicateurs indéniables de pauvreté. Ces métiers, aussi nombreux que variés, sont souvent le fruit de

l'imagination des habitants et présentent diverses particularités. Le peuple congolais, surtout la population kinoise, se trouvent progressivement unis autour d'un point commun : la pauvreté et l'âpre lutte de survie.

3.3. Kinshasa, ville aux communes à multiples facettes et aux densités de population variables

Concernant la typologie des communes, Kinshasa compte vingt-quatre communes subdivisées en six catégories (République Démocratique du Congo, Ministère du Plan, ONRD, INS (1969), Pain M. (1975)). Ce sont les communes :

- de la première génération anciennement dénommées *anciennes cités* (Kintambo, Kinshasa, Barumbu et Lingwala), qui ont pris naissance avant les années 1930. Avec leurs voiries étroites, les logements dans des parcelles étroites y sont vétustes et les quartiers sont mal assainis. Leur proximité du centre des affaires est un atout pour elles et vivent une véritable gentrification.
- de la deuxième génération anciennement appelées *les nouvelles cités* qui ont pris naissance à partir de 1940. Il s'agit de Dendale, l'actuelle Kasa-Vubu et Ngiri Ngiri. Elles comptent des parcelles étendues sur des rues très larges.
- de la troisième génération ou *cités planifiées* dont Bandalungwa, Kalamu, Lemba, Matete et Ndjili. Elles datent des années 1950 et constituent des îlots bien équipés en infrastructures de base (eau, électricité et assainissement) malgré d'étroites ruelles, un habitat de bonne qualité composé de logements jointifs en bande, à un ou deux niveaux.

Quoique pas trop prolifique, la période après l'indépendance a vu naître quelques cités planifiées telles que la Cité Salongo dès 1971), la Cité de Mangengenge à Maluku, la Cité Verte dans la commune de de Selembao, la Cité Mama Mobutu en 1988, le Camp Badiadingi, ...

- de la quatrième génération ou *communes d'extension Sud*, qui sont apparues à partir de 1959 et après l'indépendance en 1960. Il s'agit de Bumbu, Makala, Ngaba, des extensions des communes de Limete (Mombele), Lemba sud, Ngaliema, ... L'étalement de la ville a été spectaculaire à cause des flux de populations suite à l'exode rural d'après l'indépendance.
- les communes de la cinquième génération ou *communes d'extension périphérique* : elles se situent dans la droite ligne des précédentes et comprennent deux ensembles : le premier à l'Ouest et au Sud formant les communes de Ngaliema, Selembao Sud, Lemba (Livulu, Mbanza Lemba), Mont Ngafula (Ngafani), Makala (Mabulu), Kisenso et le deuxième à l'Est compte Limete (Kingabwa), N'Djili, Masina, Kimbanseke. Elles sont apparues dans la ville vers les années 1968 suite à persistance de l'exode rural massif de la population de l'intérieur.

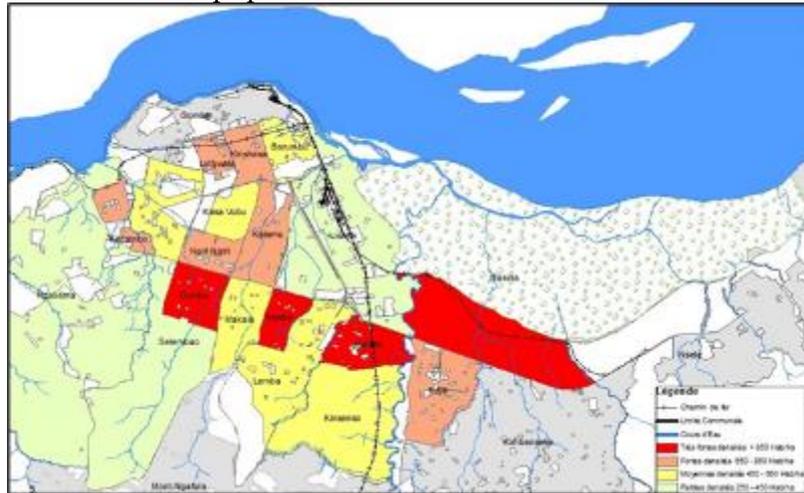
Avec la catégorie précédente leur principale caractéristique est qu'elles se retrouvent loin des infrastructures de base (de transports, d'assainissement, ...).

- La dernière catégorie est constituée par quartiers résidentiels de haut standing dans certaines communes de la ville, comme Limete et Ngaliema.

Concernant les densités de population, la carte suivante sur la subdivision administrative de Kinshasa en communes dévoile en gros que les zones les plus denses se retrouvent dans la partie centrale, mieux urbanisées et que plus on va en périphérie plus les densités sont faibles.

Toutes ces informations sur le milieu d'étude permettront d'expliquer la répartition des activités et services mortuaires dans la ville de Kinshasa.

Figure 1 : Subdivision administrative de la ville de Kinshasa et les densités de population des différentes communes de la ville



Source : Bena Diakiese JM, 2017.

4. Méthodes et Matériels

L'observation a été notre principal mode d'investigation d'où ont découlé les résultats de cette étude. Elle a été appuyée par des approches descriptive et comparative, menées dans la ville depuis 2015. La méthode historique a aussi été mise à contribution. Les investigations ont commencé par une recension documentaire. Vu sa modicité même pour les pays développés, des thématiques adjacentes ont été consultées.

Des descentes ont été effectuées en plusieurs étapes : (i) les endroits de vente d'articles funéraires où leurs variétés ont été investigués, (ii) la majorité des cimetières ont été visités, (iii) les morgues de la ville ont été identifiées, (iv) les produits, les équipements et les activités en lien avec le deuil ont été identifiés et cartographiés à partir d'un échantillonnage.

Plusieurs interviews ont aussi été réalisées auprès de la population, de quelques responsables de morgues et autres corps de métiers pour plus d'informations sur leur mode de fonctionnement.

5. Résultats et Discussion

Les résultats sont répartis en deux points essentiels qui sont (i) l'évolution et les facettes de l'industrie de la mort dans le temps, (ii) les mutations spatiales dans la ville, qui seront identifiées suivant leurs caractères.

De la parcelle familiale au funérarium ou autres espaces funéraires pour les veillées mortuaires, de la bicyclette à la voiture corbillard de luxe pour le transport, du cimetière traditionnel à proximité du lieu d'habitation à l'enterrement dans un cimetière de luxe à des dizaines de kilomètres, de la sobriété dans l'habillement à la tenue de luxe pour le jour de l'enterrement, de la tonsure du conjoint et de la famille du défunt à la tenue de luxe le jour de l'enterrement, ... tels sont les changements palpables observables dans les rituels funéraires.

5.1 Evolution et facettes du phénomène

Les lignes suivantes dévoilent différentes étapes de l'industrie de la mort à Kinshasa.

5.1.1 Les prémisses

Il y a quelques décennies encore, en cas de deuil, le corps du défunt était exposé sur une natte puis au fil des années, sur un lit placé sous un abri de rameaux de palmiers. Les veillées mortuaires étaient organisées dans la parcelle familiale. Le lit en bois et le matelas de paille, où était exposé le corps, n'étaient plus récupérés après le deuil. Ils finissaient au dépôt public. Pendant le deuil les amis et connaissances étaient accueillis d'abord sur les pierres récupérées par-ci par-là, sur des matériaux de récupération pris à gauche et à droite, sur des briques puis avec le temps avec le mobilier de la maison souvent en bois. D'autres meubles étaient pris chez les voisins. C'était surtout pour les hommes. Les femmes s'asseyaient par terre sur des nattes ou des pagnes étalés à même le sol, en entonnant des chants funèbres.

Pour se rendre au lieu d'inhumation, les morts étaient transportés à bras d'hommes, parfois à bicyclette ou en charriot (pousse-pousse). Les membres de famille et sympathisants suivaient à pied jusqu'au cimetière traditionnel le plus proche.

A l'indépendance, les deuils étaient pris en charge par l'employeur (public ou privé) surtout en ce qui concerne le déplacement du défunt. En effet, des années 1960 à 1970 plusieurs sociétés disposaient de corbillards. C'était de gros camions utilitaires peints en noir et blanc. Les compagnies qui n'en disposaient pas s'adressaient à l'INSS (Institut National de la Sécurité Sociale) actuellement CNSS (Caisse Nationale de la Sécurité Sociale) ou à d'autres entreprises comme la COTRAKIN qui les proposaient à un moindre coût.

Les cercueils étaient fabriqués par le menuisier du quartier ; puis petit à petit ils ont commencé à être acquis dans les boutiques funéraires installés principalement au quartier Kimbangu ex Foconbel dans la commune de Kalamu le long de la rue Bongolo entre la rivière Kalamu et l'avenue Kasa-Vubu.

L'absence de morgues a pendant longtemps raccourci la durée des funérailles.

5.1.2 Du bricolage au « professionnalisme »

Les innovations dans le phénomène d'inhumation ont continué au fil du temps suite à la juxtaposition de plusieurs facteurs comme la conjoncture économique défavorable, l'abandon des services publics et de l'Etat lui-même, qui ont poussé la population de se prendre en charge. Ce qui a boosté les investissements dans le domaine dont le boom se

situé *autour des années 1980-1990*. Les produits funéraires, cercueils et autres accessoires (croix en béton, ...), s'acquerraient désormais auprès d'investisseurs privés. C'est ainsi qu'a démarré les entreprises funéraires à Kinshasa qui y ont trouvé une situation favorable pour leur expansion.

Comme le synthétise le tableau suivant, de la naissance de la ville de Kinshasa en 1881 à nos jours, cette industrie a revêtu plusieurs facettes suivant les étapes du deuil.

a) Du décès à la veillée mortuaire d'avant l'enterrement

Tableau 2 : Des rites funéraires (Série 1)

| Rubriques | De 1881 à 1980-1990 | De 1990 à Nos Jours | Commentaires |
|---|--|---|--|
| Conservation des corps | Insuffisance criante de morgues ; Système traditionnel de conservation de corps, ... | Morgues dans plusieurs formations médicales ; mais encore insuffisantes | Acquisition de morgues par des formations médicales publiques et privées ; D'autres sont en construction |
| Veillées mortuaires en attente de la sortie du corps de la morgue | Au domicile familial (proches reçus avec le mobilier de la maison ou des matériaux de construction récupérés dans le voisinage) | Au domicile familial (les sympathisants sont reçus sur des chaises en plastique de location) ; soirées agrémentées par une musique funèbre. | Location d'accessoires pour agrémenter les soirées mortuaires (tentes, groupe électrogène, musique, ...) |
| Veillée mortuaire la veille du jour de l'enterrement | Discrètement au domicile familial avec le corps du défunt posé sur un lit en bois ; Utilisation de rameaux de palmier comme décoration | De plus en plus rarement au domicile familial mais sur un espace public (rue ou place) ou dans un espace funéraire dédié ; Location accessoires : Catafalque, chapelle ardente, tentes, chaises en plastique, fleurs en plastique ou naturelles, uniformes, DJ, fanfare, groupe folklorique musique stéréo, orchestre chrétien, Service traiteur, | Depuis le COVID 19, le funérarium est devenu inévitable ; Nécessité ou pas d'une manifestation grandiose (uniforme, gardiennage), Depuis les années 2000, des pompes funèbres privées fournissent tout le matériel nécessaire pour le bon déroulement du deuil ; De nos jours existence d'agences mortuaires qui gèrent toutes les étapes du deuil |

Source : Les auteurs, 2024.

⁽¹⁾ Le tableau ci-dessus reprend les faits qui ont déclenché l'émergence de cette industrie et qui peuvent la pérenniser. Aussi, il convient de signaler que tous ces services qui font partie d'un système funéraire sont rendus par des privés.

b) De la veillée mortuaire d'avant l'enterrement à l'inhumation proprement dite

Tableau 3 : Des Rites funéraires (Série 2)

| Rubriques | De 1881 à 1980-1990 | De 1990 à Nos Jours | Commentaires |
|---|--|--|--|
| Transport de la dépouille mortuaire vers le lieu d'inhumation | A bras d'hommes, par bicyclette, pousse-pousse (chariot), puis corbillard | Corbillard (voiture) privé de luxe ; Erection de morgues privées et funérarium(s) | Développement de l'initiative privée (agences facilitation des enterrements et autres) |
| Lieu d'inhumation | Au village pour originaires du Kongo Central et le Grand Bandundu ; Dans la ville de Kinshasa cimetière coutumier ou cimetière public ; | Inhumation au village ; Cimetière public ; Cimetière public sur concession privée | Confirmation de l'initiative privée comme un juteux créneau d'investissement : prolifération de cimetières « privés » qui se répandent comme des champignons |
| Choix du type de tombe | Fosse simple non maçonnée | Fosse simple non maçonnée, semi-caveau et caveau. | Discrimination dans les cimetières privés avec des quartiers pour riches et des quartiers pour pauvres |
| Autres aspects | Sobriété des funérailles (dans l'organisation, l'habillement, ...) | Funérailles grandioses pour personnes nanties | Possibilité d'inhumation VIP ; Système d'une manifestation du 40 ^{ème} jour après inhumation depuis 1990. |

Source : Les auteurs, 2024.

⁽¹⁾ Le tableau ci-dessus reprend les faits qui ont déclenché l'émergence de cette industrie et qui peuvent la pérenniser. Aussi, tous ces services qui font partie d'un système funéraire sont rendus par des privés.

Les tableaux 2 et 3 synthétisent plus d'un siècle et demi d'histoire funéraire à Kinshasa. Dans cette ville, le phénomène d'enterrement a subi beaucoup d'innovations au fil du temps. La juxtaposition de plusieurs facteurs comme la conjoncture économique défavorable qui a boosté le secteur informel, l'abandon des services publics et de l'Etat lui-même, a poussé à la population à se prendre en charge. C'est dans ce contexte que la mort est devenue un juteux créneau d'investissement où se sont greffés plusieurs types d'activités.

En conclusion cette industrie a pris naissance vers les années 1980-1990 suite à la démission de l'Etat et elle connaît une forte ampleur à partir des années 2000. Bien qu'elle soit encore « artisanale », son ampleur va crescendo et engendre à ce jour d'importantes implications spatiales que relate le paragraphe suivant.

5.2 Mutations spatiales dans la ville

L'industrie de la mort est à la base de plusieurs transformations dans l'espace kinois au niveau des :

- a) variétés de produits funéraires et de la localisation des points de dispensation
- b) centres médicaux et des morgues
- c) funérarium(s) ;

d) sites d'implantation des cimetières.

a. Variétés de services funéraires et localisation des points de dispensation

La mort représente un phénomène universel et mystérieux qui a toujours inspiré du respect dans les différentes cultures. La plupart des gestes du deuil sont des manifestations d'affection pour le défunt bien aimé (veillées mortuaires, jeûnes, réclusions, chants funèbres). Les morts acquièrent un statut de puissance dont les vivants ont peur et ils préfèrent ne pas avoir de problèmes avec eux. Les deux principales conséquences en sont le respect strict des dernières volontés du défunt et le respect de la coutume. Ces facteurs peuvent constituer un sérieux handicap dans toute tentative de modification des rites ancestraux ou de prise en charge des défunts.

Une panoplie d'activités/productions aussi variées les unes que les autres peuvent être répertoriées à cet effet. Il s'agit de la (l') :

- fabrication et la vente d'objets funéraires / accessoires funéraires (cercueils, croix, draps, couvertures, gerbes de fleurs, chapelets, tenues mortuaires pour hommes et femmes, bouteilles d'eau fraîche, jus, pains, gâteaux, œufs bouillis, cacahuètes, ... par des vendeurs ambulants), fleuristes sans oublier la location de tentes et chaises devant la morgue en attente de la sortie du corps, restaurants d'appoint (« malewa »), ...

Pour les cercueils, notre enquête a révélé que la plupart de ceux vendus dans la ville sont fabriqués derrière la maison dans les communes périphériques de la ville (surtout Kimbanseke) où les coûts sont les plus bas. Les prix peuvent varier du simple au double par rapport au reste de la ville. Certaines boutiques funéraires situées dans les communes du centre vont s'y approvisionner. D'autres commercialisent même des cercueils en aluminium importés d'Europe et d'Afrique du Sud et dont le prix peut se négocier de 1.000 à 5.000 \$;

- fabrication de formol pour embaumement ;
- fabrication de cercueil : caisse très souvent en bois ou en un autre matériel dans laquelle on place le corps inanimé en vue de son inhumation ;
- location de bus pour le transport des sympathisants vers le lieu d'enterrement ;
- fabrication et gravure de pierres tombales : ouvrages de maçonnerie à construire sur la tombe ou préfabriquée à poser sur la tombe d'un défunt et qui portera sa photo, son identité et une épitaphe. Elle permet de sécuriser la sépulture contre la profanation.
- érection de « cimetières publics sur concessions privées » vulgairement appelés cimetières privés ;
- érection de funérarium(s) à louer pour l'organisation de veillées mortuaires la veille du jour de l'enterrement. Les veillées préparatoires à la sortie du corps sont organisées dans la famille du défunt dès l'annonce du décès et jusqu'au jour de l'enterrement et même après.
- érection de morgues pour la conservation des corps après embaumement (pratique qui consiste à injecter des substances chimiques (formol) dans le corps du défunt dans le but de retarder sa décomposition) en attendant de réunir les

frais d'inhumation pour offrir au défunt une inhumation digne. Ces équipements se retrouvaient dans des hôpitaux dont ils constituaient des parties intégrantes mais depuis la libéralisation du domaine certains particuliers érigent des morgues en dehors des centres de santé auxquelles peuvent être annexés un ou plusieurs des funérarium(s) ;

- mise à disposition de corbillards de luxe appartenant à des entrepreneurs privés. Ce sont des véhicules peints en noir pour le transport de la dépouille mortuaire de la morgue vers un funérarium et/ou le lieu d'inhumation ou encore dans la province d'origine du défunt (province du Grand Bandundu ou Kongo Central pour la plupart des cas suite à la proximité avec la ville de Kinshasa) ;
- location d'accessoires : chaîne musicale avec baffles, fanfare, groupe folklorique, gardiens-porteurs, groupe électrogène, catafalque, chapelles ardentes, média, ... sans oublier les fossoyeurs dans les cimetières qui creusent les fosses, aident les visiteurs à se retrouver et réalisent tous travaux de maçonnerie sur les tombes.
- instauration de grandes agences de facilitations funéraires fournissant les différents services cités ci-haut (corbillard, cercueil, gardiennage, chaises, sonorisation, bus pour le transport des membres de famille le jour de l'enterrement, ...) à plus de 2.000 \$. Ces « agences de facilitation des obsèques », intermédiaires des morgues, semblent avoir ramené les frais funéraires à la hausse.

Tous ces usages et activités sont au frais de la famille éplorée et accompagnent la personne décédée vers sa dernière demeure. C'est ce qui forme l'industrie de la mort à Kinshasa, un domaine où tout le monde se retrouve.

Quant à la localisation des points de dispensation de ces services, il convient de signaler que la modernisation offre de nouveaux enjeux qui peuvent modifier les habitudes. Dans un processus de concurrence pour l'occupation du sol, chaque établissement cherche à obtenir la meilleure localisation possible pour une meilleure rentabilité de l'investissement. Une prospection menée dans des points de vente des articles et services mortuaires de la ville a montré qu'ils ne se retrouvent pas partout mais occupent des localisations privilégiées. En général les critères de choix de localisation sont :

- une bonne accessibilité : le long des axes principaux ;
- une bonne offre de produits ou de services ;
- la présence d'une clientèle (demande) potentielle ;
- la disponibilité des infrastructures et équipements de bases : eau et énergie électrique.

Ces activités/métiers/professions/services se retrouvent suivant les cas dans les boutiques ou échoppes funéraires sur les principaux axes de circulation, devant les morgues, les funérarium(s), les hôpitaux et même les cimetières.

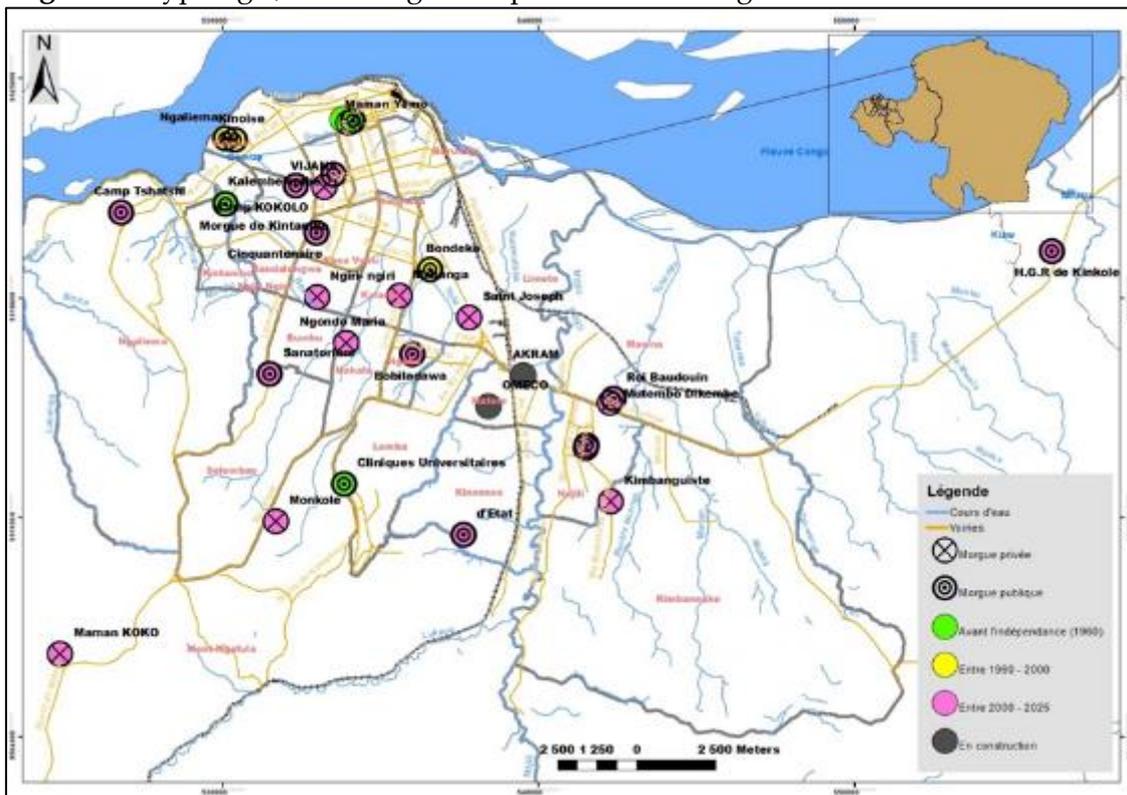
b. Au niveau des centres médicaux et des morgues

A Kinshasa, un deuil coûte cher à la famille et peut revenir en moyenne à 2.000 dollars américains (Bena Diakiese JM, 2017). Vu les bas salaires et la dévaluation du franc congolais, un décès nécessite toujours une bonne période d'organisation pour

l'inhumation. D'où l'importance de la morgue pour une bonne conservation du corps dont le délai moyen est d'une semaine. Ces équipements se retrouvent dans les hôpitaux et centres de santé mais commencent à se retrouver chez des privés.

Leur répartition spatiale et leur typologie sont illustrées par la figure 2 ci-dessous qui a été réalisée à partir des données recueillies auprès des différentes morgues dans la ville lors d'enquêtes réalisées sur le terrain. Elles ont été géo localisées, catégorisées avec chaque fois les années de mise en activité. C'était dans le but de comprendre leur expansion sur la ville.

Figure 2 : Typologie, chronologie et répartition des morgues dans la ville de Kinshasa



Source : Les auteurs, 2025.

Aujourd'hui, Kinshasa compte une trentaine de morgues dont 60 % sont publiques et 40 % privées. Notons que celle de l'hôpital du Cinquantaire est à gestion mixte. Ces morgues sont en nombre insuffisant pour desservir la population de Kinshasa qui compte plus de 15 millions d'habitants. Des interviews réalisées auprès de gestionnaires de morgues prises au hasard ont en effet confirmé que ces structures sont quantitativement et qualitativement insuffisantes pour la dispensation de ce service au niveau de l'agglomération. La plupart d'entre elles emmagasinent deux à trois fois plus de dépouilles que ne permettent leurs capacités et trouver deux cadavres au lieu d'un par tiroir est monnaie courante. Ce qui représente un impact négatif sur la qualité du service rendu.

Une analyse chronologique dévoile que (qu')

- à l'indépendance (1960), la ville ne comptait que trois morgues publiques ;

- entre 1960 et 2000 seulement quatre (4) morgues ont été construites et
- les 2/3 des morgues que compte la ville ont été érigées entre 2000 et 2024 et la majorité sont des morgues privées.

En 2025 trois morgues sont en construction dans la ville ; elles sont toutes privées. Aussi, ces équipements se retrouvent en majorité dans les communes centrales et pour leur quasi-totalité à l'Ouest de la rivière Ndjili

Quelques faits peuvent expliquer la trilogie de cette illustration :

- 1) Le respect des critères d'implantation dans la localisation c'est-à-dire l'accessibilité et la fréquence de fourniture en énergie électrique ;
- 2) Le domaine de conservation des corps avant l'inhumation a été privatisée et beaucoup de morgues privées ont vu le jour dans la ville suite à l'abandon de l'Etat.
- 3) Suite à l'ampleur des décès dans la ville, l'industrie de la mort connaît un véritable boom par la construction de morgues d'une part par les centres hospitaliers qui n'en disposaient pas et d'autre part par des opérateurs privés en dehors des centres hospitaliers.

c. Au niveau des funérarium(s)

Parallèlement aux morgues, un engouement existe en ce qui concerne les salles funéraires ou funérarium(s). A Kinshasa le funérarium représente une salle polyvalente pouvant contenir de 100 à 500 personnes et même plus, où se réalisent des veillées mortuaires en l'honneur d'un mort. Cette activité peut aussi avoir lieu sur un endroit ouvert, une esplanade aménagée à cette fin.

Ce sont des espaces de recueillement en l'honneur des personnes décédées où les familles éplorées se retrouvent la veille de l'inhumation, avec (avant l'épidémie du virus à COVID 19) ou sans les corps des défunts. Comme culturellement un enterrement ne peut se réaliser sans un recueillement devant le corps du défunt ce détour vers un funérarium est devenu incontournable depuis la mesure prise par le gouverneur de la ville d'aller de la morgue au cimetière sans passer par le domicile du défunt.

Beaucoup d'investisseurs ont sauté dessus. Et plusieurs scénarii existent à cet effet dans la ville :

- 1) Aménagement de funérarium par les hôpitaux : certaines morgues de la ville ont érigé dans leur enceinte ou à proximité un espace de recueillement qui se négocie moyennant paiement d'une redevance supplémentaire. Sont dans ce cas les Cliniques Ngaliema, la Clinique kinoise, l'hôpital Monkole, l'hôpital Saint Joseph (voir photos 1 et 2), la Clinique Bondeko, l'hôpital du Cinquantenaire, ...
- 2) Prolifération de salles polyvalentes dans la ville : mises en location par des opérateurs privés, ces salles servent à célébrer un événement social (mariage, anniversaire, ...). Actuellement elles sont plus réquisitionnées pour les veillées mortuaires qui se passent sans le corps du défunt qui pourra suivant le cas y transiter pour une heure de recueillement avant d'aller reposer dans sa dernière demeure au cimetière.

- 3) Subsidairement, faute de moyens suffisants, cette veillée peut être organisée dans une église, dans la rue ou sur une esplanade quelconque.



Photo 1 : Hôpital St Joseph : Vue d'une salle de recueillement nouvellement aménagée devant la morgue (à 300-500 \$ de l'heure)



Photo 2 : Hôpital St Joseph : Vente de gerbes de fleurs naturelles devant l'une des salles de recueillement

Pendant ces cérémonies, les espaces devant les morgues et/ou salles mortuaires constituent des zones de conflit de circulation routière à cause des embouteillages dus à l'afflux des véhicules des sympathisants.

En outre, contrairement aux morgues qui ont pu être quantifiées et localisées, l'exercice a été beaucoup plus compliqué pour les espaces funéraires. Toutefois pour se faire une idée de leur avènement une petite enquête a été menée dans trois des six communes types que compte la ville. Il s'agit des communes de Ngiri Ngiri, de Lemba et de Bumbu. Elles ont été choisies sur base des critères de localisation identifiés ci-haut.

Tableau 4 : Répartition de salles funéraires dans quelques communes de la ville de Kinshasa

| N° | Nom commune | Type | Nombre |
|----|--------------|-------------------------|-----------|
| 1 | Ngiri Ngiri | Nouvelle cité | 5 |
| 2 | Bumbu | Commune d'extension Sud | 5 |
| 3 | Lemba | Cité planifiée | 14 |
| | Total | | 24 |

Source : Enquête Bena Diakiese JM, 2025.

Il ressort de cette enquête que la quasi-totalité des salles funéraires dans ces communes ont été mises en activité après 2010, pour dire que les investisseurs ont pris le temps d'analyser le caractère juteux du créneau avant de s'engager.

L'hôpital du Cinquanteaire, formation médicale à capitaux mixtes implantée dans la commune de Kasa-Vubu, constitue un cas particulier dans le domaine. Il mérite une analyse plus approfondie.

En effet, inauguré en 2014, il compte 515 lits. Les travaux et les équipements de cet hôpital de 400.000 m² ont coûté 100 millions de dollars américains à l'Etat congolais et la coopération chinoise. Ce qui a valu ce détour c'est le fait que depuis quelques années, il ne fonctionne plus véritablement comme un centre de santé, bien que encore fréquenté par quelques malades, mais plutôt comme un « funérarium de luxe » où se greffent

plusieurs autres activités en lien avec la mort. Les familles désireuses d'offrir des funérailles grandioses à leurs défunts y organisent les séances de recueillement quitte même à retirer la dépouille d'une autre morgue deux jours avant pour que la levée du corps se réalise dans cet hôpital de grande renommée.

Vu sa grande superficie, plus d'une dizaine d'esplanades peuvent être découpées dans sa cour.



Photo 3 : Hôpital du Cinquantenaire :
Esplanade avec chapelle ardente, des tentes
avec les proches attendant le corps du défunt
(pour une heure de cérémonie).



Photo 4 : Hôpital du Cinquantenaire :
Arrivée de la dépouille mortuaire portée par
les agents de sécurité au son de la fanfare.

Ce sont des lieux de recueillement d'environ 30 sur 15 mètres qui sont mis à la disposition des familles éplorées. Ce service se négocie autour de 1.000 à 2.500 \$ l'heure sans compter les frais connexes (voir photos 3 et 4). Le week-end et les jours fériés plusieurs vacations peuvent s'y organiser. Un simple calcul peut confirmer le caractère juteux de cette industrie pour les investisseurs car un seul week-end peut procurer à tous les investisseurs confondus plus de 40.000 \$ US.

En outre, il convient de signaler que cet hôpital fonctionne aussi comme un centre d'hébergement pour les indiens de passage à Kinshasa. Peut-être sont-ce les raisons pour lesquelles le gouvernement congolais vient de résilier en octobre 2024 le contrat de gestion de cet hôpital officiellement pour entre autres non réalisation des investissements prévus et l'absence de rapports annuels sur les activités réalisées.

d. Les sites d'implantation des cimetières

- **Aux différentes entrées de la ville**

L'industrie de la mort crée un environnement malsain aux deux principales entrées routières de la ville de Kinshasa où les visiteurs sont accueillis par de nombreux cimetières y implantés et où sont inhumées les personnes décédées à Kinshasa. Par l'Ouest, en provenance du Kongo Central dans le territoire de Kasangulu se retrouvent de nombreux sites d'enterrement comme le Chemin du paradis, Benseke Nouvelle Cité, Mingadi 1, Mingadi 2, le Sépulcre, ... et à l'Est de la ville par la route du Grand Bandundu s'observe aussi une multitude de cimetières éparpillés dans la commune de Maluku avec

comme principaux sites d'enterrement les cimetières d'ETEC entre Ciel et Terre, Nsele les Bambous, ...

Ils représentent des cimetières VIP où la prise en charge des défunts est meilleure que dans les cimetières publics. Nés depuis une quinzaine d'années dans la ville, ils sont abusivement appelés cimetières privés. Ce sont des cimetières publics sur des concessions privées. En effet, suivant la législation en vigueur, les inhumations relèvent de l'Etat et ne peuvent être l'apanage des privés (Ordonnance n°11-104 du 15 Mars 1950). La procédure est simple : un opérateur économique privé identifie un terrain souvent en périphérie de la ville, l'acquiert et signe un partenariat avec la Ville pour procéder à des inhumations.

Ce sont pour la plupart des personnes ayant vécu en Occident et qui transposent ici ce qu'ils ont vu dans ces milieux. La Ville ne perçoit, semble-t-il, que les frais administratifs et une taxe de 50\$ US (taux 2017) ; le reste revient au propriétaire qui se substitue alors à la famille éprouvée pour facturer les frais de construction du caveau.

Dans ces cimetières de luxe, les coûts des inhumations sont prohibitifs pour le commun des habitants. Le prix d'un caveau se situe entre 2.000 à 5.000 \$. C'est un juteux créneau qui permet à l'investisseur une rentabilisation maximale en un minimum de temps. Cette rentabilité est favorisée par l'ampleur des décès dans la ville. A ce rythme, le risque est vivre une expansion des sites d'enterrement aux deux entrées de la ville et créer à la longue un espace tampon de cimetières avec le proche hinterland. Ce qui ne manquera pas de saper la bonne image de la ville Kinshasa sans omettre la menace d'épidémies suite aux multiples inhumations.

Outre le problème d'esthétique et d'harmonie urbaine, l'implantation des cimetières dans la partie Ouest de la ville crée aussi un problème foncier (perception et gestion de taxes).

En effet, suite au déficit d'espace dans l'agglomération kinoise le phénomène connaît un débordement : les cimetières « privés » érigés dans la partie Ouest sont en fait implantés au-delà des limites de l'agglomération, dans le territoire de Kasangulu (Province du Kongo Central).

Le débordement des agglomérations urbaines qui rentrent dans le territoire environnant représente un problème récurrent que le Ministère de l'Aménagement du territoire doit chercher à résoudre. A la longue avec les fortes mortalités les cimetières vont continuer à s'étaler et se rapprocher du chef-lieu du territoire concerné, c'est-à-dire l'agglomération de Kasangulu.

- **Au niveau des cimetières eux-mêmes**

Les cimetières naissent et prolifèrent dans la ville. A ce propos, un constat mitigé peut être fait : si d'un côté cette propagation modifie le paysage et accentue le phénomène d'érosion suite à la localisation des cimetières dans des sites érosifs pour la plupart, deux faits positifs peuvent toutefois être retenus. Ces cimetières sont bien aménagés, la législation est respectée. Il ressort que l'alignement des fosses et leur écartement sont respectés. Les fosses simples et les semi caveaux y sont prohibés au profit des caveaux où des mausolées sont aussi prévus. Ce qui tranche avec le désordre qui règne dans les

cimetières publics (voir les photos 5 et 6 en guise de comparaison). La voirie y est bien tracée.



Photo 5 : Vues de tombes au cimetière public de Kinkole



Photo 6 : Une vue du Cimetière Mbenseke Nlle Cité (Q. Matonge)

C'est ce qui justifie le concept de « nécro ville » utilisé pour les cimetières. Les défunts y reposent dans la quiétude et les tombes sont bien entretenues. Parmi les raisons qui poussent les familles à choisir ce type de cimetière figurent principalement la sécurité, le « confort du mort » (tous les travaux sont exécutés par l'exploitant du cimetière) et le prestige. Aussi, cet aménagement permet aux membres de familles des défunts de pouvoir se recueillir sur la tombe de leurs défunts. Ce qui n'est pas évident dans les cimetières publics.

Ainsi, le bon aménagement des cimetières publics sur concessions privées contribue à l'amélioration de l'image des sites d'enterrement dans la ville et du cadre de repos des personnes décédées.

6. Discussion

Depuis une décennie, de nombreuses études ont été réalisées sur les cimetières dans la ville de Kinshasa. Bena Diakiese JM., 2017 a déploré la gestion calamiteuse de ces espaces avec ses conséquences comme la profanation des tombes, les éboulements, ... De même, Vuni Simbu A. & al, (2022), ont abordé la planification catastrophique de ces espaces. Ils ont interpellé les autorités sur la prolifération des cimetières sur la ville et dont ils ont déploré la planification catastrophique en se focalisant sur le cimetière de Mbenseke Futi.

Ce que déplore aussi la présente étude mais qui reconnaît en outre l'effet positif de ces cimetières publics sur concessions privées dans la beauté de la ville où ils deviennent de véritables sites touristiques suite aux nouveaux aménagements dont ils sont l'objet.

La gestion calamiteuse des cimetières et ses conséquences sur l'environnement ont aussi été étudiées par Mazyambo Alumbangala B. et al, (2023) qui ont déploré la non implication des autorités dans cette problématique et l'incivisme de la population.

Kafuku Muanda et al, (2022) ont, dans une étude sociologique, analysé les rites d'inhumation en lien avec la sécurité des sympathisants. Boeck F. et Plissart M., (2005) ont travaillé dans ce même registre. Parallèlement, plusieurs auteurs ont analysé les impacts spatiaux des activités en lien avec la mortalité dans la ville de Kinshasa.

Bena Diakiese JM et Lelo Nzuzi F. (2024) ont analysé la cohabitation conflictuelle, définie comme une mixité entre « la ville visible » symbolisée par la ville de Kinshasa et « la ville invisible », les cimetières. Leur croissance spatio temporelle spontanée au cours des dernières décennies montrent les variétés de rivalités qui existent entre ces deux entités où dans cet antagonisme suivant les contextes l'une entre dans l'autre modifiant le paysage. Ces auteurs ont aussi dévoilé que la quasi-totalité des cimetières actuellement opérationnels à Kinshasa et en périphérie urbaine fonctionnent sur des zones collinaires fragiles et vulnérables face aux aléas climatiques. Cet aspect mérite que les gestionnaires de ces espaces puissent en tenir compte.

La présente étude examine l'industrie de la mort qui demeure encore un sujet méconnu des chercheurs. St Onge S., 2001 en a notamment analysé les facettes au Canada. Née au début du 19^{ème} siècle, elle a à son actif le développement de manufactures de cercueils et d'objets funéraires. A la fin du 20^{ème} siècle, d'artisanale, cette industrie est devenue la proie des multinationales. Ce marché funéraire représente un chiffre d'affaires de 359 millions de dollars. Aujourd'hui, elle se prépare à accueillir une clientèle croissante malgré l'espérance de vie qui augmente au Québec.

Cette forme d'industrie est récente en RDC et surtout à Kinshasa où elle vit ses premiers balbutiements. En lien étroit avec la forte mortalité, elle est en pleine évolution mais encore sous forme artisanale comparativement au Canada.

Dans cette ville, les rites funéraires transposés des milieux ruraux tels qu'évoqués par Kolonga Molei (1979) dans son récit historique n'ont pas beaucoup évolué du moins jusqu'après l'indépendance. L'évolution actuelle avec les morgues, les corbillards de luxe, les veillées mortuaires dans des funérarium(s), les cimetières comme sites touristiques, les agents de la sécurité, est assez récente. Ce qui avait déjà été effleuré par Bena Diakiese JM., (2017 pp.125-129).

7. Conclusion

Depuis quelques décennies est né un nouveau créneau d'investissement dénommé « Industrie de la mort » dans la ville de Kinshasa en République Démocratique du Congo. Les fortes mortalités, la pauvreté urbaine et l'abandon de l'Etat en sont les facteurs favorisants.

La présente étude géographique analyse cette thématique suivant deux temps forts : dans le premier elle en examine l'évolution dans le temps, des prémisses au « professionnalisme » (qui reconnaissons-le en est encore au stade d'artisanat où les opérateurs économiques se cherchent encore) en passant par le bricolage, ainsi que les multiples variétés de cette industrie, principalement les points de vente des articles funéraires, les cimetières, les morgues et les funérarium(s). Chaque élément a été analysé dans sa spécificité.

Les mutations spatiales et leurs implications ont fait l'objet d'une attention particulière dans la deuxième partie de l'étude. En effet, l'industrie de la mort est à la base de plusieurs transformations dans l'espace kinois en l'occurrence dans la localisation des points de vente et la variété des produits funéraires, l'avènement des funérarium(s) dans la ville, la chronologie et la typologie des morgues sans omettre les divers types d'impacts de l'implantation des sites d'enterrement dans la ville. Tous ces facteurs ont été passés en revue.

Ce créneau est promu à un bel avenir mais mérite d'être canalisé pour éviter des conséquences spatiales fâcheuses.

Utilisant l'observation et les descentes sur le terrain comme mode d'investigation en sus de la documentation, les communes aux multiples facettes de cette ville ont été parcourues pour localiser chronologiquement les activités et services en lien avec les inhumations c'est-à-dire les boutiques funéraires, funérariums, les morgues et dans une moindre mesure les espaces funéraires. L'outil cartographique a aussi été mis à contribution pour une bonne spatialisation du phénomène.

Déclaration de conflit d'intérêts

Les auteurs déclarent n'avoir aucun conflit d'intérêts.

À propos des auteur(s)

Jean Marie Bena Diakiese, Professeur Associé à l'Université Pédagogique Nationale (UPN), Djelo Binza, Faculté des Sciences, Département de Géographie-Sciences de l'Environnement à Kinshasa, République Démocratique du Congo.

Willy Bakombela Bolembé, Chef de travaux à l'Université de Mbandaka ; Doctorant en Economie Publique et Développement / Faculté des Sciences Economiques et de Gestion / UPN / Kinshasa, République Démocratique du Congo.

Références bibliographiques

- Bena Diakiese JM et Nseka Sedi F., 1994, Budgets ménagers et conditions de vie des ménages à Kinshasa, Cozi, Lyon.
- Bena Diakiese JM, 2017, Analyse de la dynamique spatiale des sites d'enterrement dans la ville de Kinshasa (RDC), Thèse de doctorat, Université Pédagogique Nationale, Faculté des Sciences, Département de Géographie-Sciences de l'Environnement.
- Bena Diakiese JM, et Lelo Nzuzi F., 2024, European Journal of Social Sciences Studies, Volume 10, Issue 4, [DOI: 10.46827/ejsss.v10i4.1845](https://doi.org/10.46827/ejsss.v10i4.1845)
- de Saint Moulin L., 1976, Contribution à l'histoire de Kinshasa, *Zaire-Afrique* 16, n°108 et 109, pp.461-473 et 527 et 538.
- Flouriot, J., de Maximy, R. et Pain, M. (sous la direction de) (1975) : « Atlas de Kinshasa », Kinshasa, IGC, Ière partie (44 planches) ; 2ème partie (22 planches) avec des planches sur Kinshasa au 1/50.000.

- Haggett P., 1973, *L'analyse spatiale en Géographie humaine*, Armand Colin-Collection U, Paris, 390 pages.
- Kolonga Molei, 1979, *Kinshasa, ce village d'hier*, De Visscher, Bruxelles
- Lelo Nzuzi, F. et Tshimanga, C., 2005, *Pauvreté urbaine à Kinshasa*, Congo-Afrique N°394, pp.205-210.
- Merenne Schoumaker B., 1996, *La localisation des services*, Nathan, Paris, 191 pages.
- Pain M., 1984, *Kinshasa, la ville et la cité*, Ed. Orstom, Paris, 267 pages.
- Piron, P., 1954, *Code et lois du Congo Belge*, Tome II, Maison Ferdinand Larcier
- RDC, Ministère des ITPR, BEAU, 1975, *Kinshasa croissance urbaine*, Kinshasa, 88 pages.
- RDC, Ministère Plan, Institut National de la Statistique, 2005, *Enquête 1-2-3 de Kinshasa sur l'emploi, le secteur informel et les conditions de vie des ménages de 2004* ;
- RDC, Ministère Plan, Institut National de la Statistique, 2019, *Annuaire statistique RDC 2017*, Banque Mondiale-PNUD
- Sporck J., Van der Haegen et Pattyn M., 1985, *L'organisation spatiale de l'espace urbain*, Bulletin trimestriel du Crédit communal de Belgique, numéro spécial, 39^{ème} année, n°154, Octobre, pp.153-164.
- St Onge S., 2001, *L'industrie de la mort*, Québec, Editions Nota Bene, Collection Interventions
- https://fr.wikipedia.org/wiki/taux_de_mortalité%25C3%25A9 consulté en 2015
- <https://fr.wikipedia.org/wiki/industrie> consulté en décembre 2024.
- <https://atlasocio.com/etats/fiches/c/congo-rdc.php>) consulté en décembre 2023.
- Ziavoula R. E., 2006, *La gestion des cimetières urbains : entre crise des valeurs et crise de l'environnement*, in *Ville et Environnement*, sous la direction d'Elisabeth Dorier-Apprill, Sedes, pp. 487-500.

Creative Commons licensing terms

Author(s) will retain the copyright of their published articles agreeing that a Creative Commons Attribution 4.0 International License (CC BY 4.0) terms will be applied to their work. Under the terms of this license, no permission is required from the author(s) or publisher for members of the community to copy, distribute, transmit or adapt the article content, providing a proper, prominent and unambiguous attribution to the authors in a manner that makes clear that the materials are being reused under permission of a Creative Commons License. Views, opinions and conclusions expressed in this research article are views, opinions and conclusions of the author(s). Open Access Publishing Group and European Journal of Social Sciences Studies shall not be responsible or answerable for any loss, damage or liability caused in relation to/arising out of conflicts of interest, copyright violations and inappropriate or inaccurate use of any kind content related or integrated into the research work. All the published works are meeting the Open Access Publishing requirements and can be freely accessed, shared, modified, distributed and used in educational, commercial and non-commercial purposes under a [Creative Commons Attribution 4.0 International License \(CC BY 4.0\)](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)